



## Stratégie HRS4R UM : Plan action mis à jour (2017-2019)

Rappel code couleur actions (colonne 2) : blanc = plan action initial ; vert = action non-prévue réalisée ; bleu = action ajoutée au plan action 2017-2019



		Statut (F: Fait; EC: En Cours; AF: A Faire)	2017				2018				2019			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Actions relevant de la partie I - Aspects éthiques et professionnels (points 1 à 11)</b>														
I-2.1	Généraliser le recours aux règlements intérieurs pour toutes les unités de recherche et proposer d'accompagner leur rédaction pour une meilleure harmonisation	AF												
I-2.2	Généraliser le recours aux comités de suivi des thèses pour toutes les Ecoles Doctorales	F/AF												
I-2.3	Proposer de doter l'université d'un Comité de Consultation Ethique	F/EC												
I-3.1	Encourager cette attitude auprès des doctorants (édition prévue d'un guide avec la Charte et le Code en annexe, et version anglaise)	EC												
I-3.2	Sensibiliser les chercheurs à la question du plagiat et de l'auto-plagiat (message à inclure dès l'enseignement universitaire)	F/AF												
I-5.1	Sensibiliser les chercheurs à l'intérêt d'échanger les informations P.I. et brevet avec pôle C-V de la direction Innovation et Partenariats	F/EC												
I-5.2	Développer un SI permettant recueil et partage de données PI	EC/AF/F												
I-6.2	Poursuivre les efforts entrepris pour sécuriser la gestion financière des fonds pour la recherche	F/EC												
I-8.1	Par une note service, rappeler les devoirs des chercheurs (respect des règlements, des principes éthiques, obligation de formation, encadrement, diffusion des résultats, sécurité, protection PI).	F/EC												
I-10.1	Proposer une version anglaise des documents administratifs	EC/F												
I-10.2	Développer un répertoire des personnes ressources en langue parmi les personnels de l'université	F/EC/AF												
I-11	Systematiser l'évaluation des enseignements	F/AF												
<b>Actions relevant de la partie II – Recrutement (points 12 à 21)</b>														
II-12	Rédiger une note de cadrage spécifique au recrutement des chercheurs ANT (post-docs)	F/AF												
II-13.1	Inclure une référence à la Charte et au Code dans le Vade-Mecum pour le recrutement à l'UM	EC												
II-13.4	Inclure check list OTM-R dans procédure pour un recrutement ouvert, transparent, basé sur mérite	AF												
II-16	Rappeler dans une lettre de cadrage la prise en compte des missions diverses du chercheur (management d'équipe, de projets, d'unités; mobilité géographique et sectorielle; encadrement, rôle de mentor; enseignement) pour l'embauche, les primes et la promotion des agents	F/EC												



## Stratégie HRS4R UM : Plan action mis à jour (2017-2019)

Rappel code couleur actions (colonne 2) : blanc = plan action initial ; vert = action non-prévue réalisée ;

bleu = action ajoutée au plan action 2017-2019



	Statut (F: Fait; EC: En Cours; AF: A Faire)	2017				2018				2019			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Actions relevant de la partie III – Conditions de travail et sécurité sociale (points 22 à 35)</b>													
III-23.2	Mise en place d'outils numériques visant à améliorer les aspects échange, communication, stockage de données	F/EC/AF											
III-23.3	Package attractif pour post-doc et chercheurs confirmés (Projet MUSE)	AF											
III-24	Amplifier le dispositif: augmenter la quotité de travail des personnels accompagnants	F/AF											
III-26.1	Mise en place de mécanismes de tenure-track pour jeunes Enseignants/chercheurs (Projet MUSE)	AF											
III-26.2	Attribution annuelle d'un prix pour l'Enseignement et un prix pour l'innovation (Projet MUSE)	AF											
III-31	Guide de bonnes pratiques sur PI à venir	EC											
III-32.2	Création d'un Statut pour chercheurs des organismes de recherche reconnaissant leur contribution enseignement (Projet MUSE)	AF											
<b>Actions relevant de la partie IV – Formation (points 36 à 40)</b>													
IV-39	Numérisation des formations via open data, open access, MOOCs, SPOCs (Projet MUSE)	AF											
IV-40	Renforcer les moyens administratifs des écoles doctorales	F/EC											
<b>Actions d'évaluation</b>													
E2	Evaluation externe à +5 ans	AF											